



REPUBLIQUE DU NIGER
Fraternité-Travail-Progrès
MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION
SECRETARIAT PERMANENT DU CADRE DE CONCERTATION SUR LA MIGRATION

7^{EME} REUNION DU CADRE DE CONCERTATION SUR LA MIGRATION

REUNION POLITIQUE

Août 2022

Le cadre de Concertation sur la Migration (CCM) a tenu le vendredi 05 août 2022, sa 7^{ème} réunion politique à Niamey. L'ouverture des travaux a été présidée par le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation M HAMADOU ADAMOU SOULEY et SE Madame Denisa-Eléna IONETE, Ambassadeur, Cheffe de la Délégation de l'Union Européenne au Niger, Cheffe de file des Partenaires techniques et financiers sur les questions de migration, en présence des invités de marque.

I. Cérémonie d'ouverture

Dans son discours d'ouverture, Monsieur. HAMADOU ADAMOU SOULEY, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Président du Cadre de Concertation sur la Migration a d'abord remercié l'ensemble des participants d'avoir bien voulu honorer de leur présence, cette septième rencontre du Cadre de Concertation sur la Migration. Il a aussi souligné que leur présence à cette rencontre témoigne l'importance qu'ils accordent à la thématique migratoire qui demeure un sujet central de préoccupation à travers le monde, avant de dresser le contexte mondial dans lequel se tient cette 7^{ème} rencontre, marqué par la crise russo-ukrainienne avec ses effets humanitaires, économiques et sécuritaires au moment où les Etats s'engagent à mettre en œuvre le pacte mondial sur les migrations sûres, ordonnées et régulières.

Auparavant, Madame la cheffe de la délégation de l'Union Européenne a, pour sa part, salué l'engagement continue du gouvernement du Niger dans la mise en œuvre de la politique Nationale de la Migration et leur a rassuré l'accompagnement des partenaires techniques et financiers tout en assurant la cohérence des interventions.

II. Déroulement des travaux

2.1 Point sur les statistiques de la migration présenté par le Directeur de la Surveillance du Territoire

Dans sa communication, le Directeur de la Surveillance du Territoire a présenté les données statistiques sur la migration du premier semestre 2022 ainsi qu'il suit :

Tableau 1 : Entrées et sorties aux frontières

Nationalité	Entrées	Sorties	Nationalité
Nigérienne	252445	261264	Nigérienne
Etrangère	199412	187258	Etrangère
Total	451857	448522	900.379

Source : DST

Tableau 2 : Refoulement aux frontières du Niger

Nationalité	Vers le Niger	Vers l'extérieur
Nigérienne	11468	0
Etrangère	7265	1777
Total	18728	1777

Source : DST

S'agissant des retours volontaires, il a été dénombré 3746 personnes de nationalités étrangères mises à la disposition de l'OIM pour retour volontaire dans leurs pays respectifs et 46 migrants de nationalité nigérienne rapatriés du Tchad par l'OIM.

2.2 Présentation du SP/CCM sur les conclusions du forum d'examen sur les migrations internationales

Dans sa présentation, le Secrétaire Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration a commencé par relater les différentes phases d'adoption du pacte mondial et les différentes étapes de sa mise en œuvre. Il a également évoqué la réalisation d'une revue nationale de la mise en œuvre du pacte mondial au Niger présentée au forum d'examen des migrations internationales tenu à New York du 16 au 20 mai 2022, auquel une forte délégation nigérienne conduite par le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, a pris part.

2.3 Présentation de la Délégation de l'Union Européenne (DUE)

La chargée de gouvernance de la DUE a dans son intervention évoqué entre autres, la signature d'un partenariat opérationnel conjoint sur le trafic de migrants entre le Niger et l'Union Européenne le 15 juillet 2022 à Bruxelles. Elle a également évoqué l'Initiative Régionale Equipe Europe constituée de deux initiatives notamment la route méditerranée centrale à l'initiative de la France et de l'Italie, et celle de la méditerranée de l'Ouest/Atlantique à l'initiative de l'Espagne. Ces deux initiatives ont pour objectif de renforcer la coordination, la cohérence et la complémentarité des actions financées par l'UE et ses Etats membres sur la migration et les déplacements forcés.

2.4 Présentation des recommandations de la rencontre technique

Les travaux de la rencontre technique du CCM tenue le 28 juillet 2022 ont débouché sur les recommandations suivantes :

Recommandations d'ordre général :

1. Réviser les textes régissant le CCM ;
2. Renforcer les capacités des trois Ministères en charge de la tutelle des axes de la PNM ;

3. Poursuivre les discussions avec les partenaires en vue du financement de la construction du Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration ;
4. Faire une analyse institutionnelle des cadres de concertation existants au niveau des régions ;
5. Appuyer le fonctionnement des Cadres Régionaux de Concertation sur la Migration (CRCM) et les Groupes Techniques sur la Migration (GTM) existants,
6. Redynamiser ou créer des observatoires de migration auprès des collectivités territoriales.

Les travaux ont également débouché sur des recommandations d'ordre spécifique :

1. S'agissant de l'axe « Exploitation des potentialités liées à la migration », il a été recommandé de :
 - ✓ Inventorier les études menées sur la diaspora et partager les résultats ;
 - ✓ Mobiliser les différents PTFs en vue d'appuyer l'élaboration de la cartographie et l'organisation de la diaspora ;
 - ✓ Sensibiliser la diaspora à faire des investissements productifs dans les régions ;
 - ✓ Former les élus locaux, les chefs et leaders d'opinion sur leurs rôles dans la mobilisation des investissements (phase pilote) ;
 - ✓ Réduire les coûts de transfert de fonds du système formel, en vue d'inciter la diaspora à investir dans les localités d'origine ;
 - ✓ Organiser un forum de capitalisation des acquis en lien avec la petite irrigation et l'exploitation des opportunités économiques locales ;
 - ✓ Appuyer la Direction de la certification au sein du Ministère en charge de la Formation Professionnelle dans la diffusion des mécanismes de certification auprès des collectivités territoriales ;
 - ✓ Inciter/Renforcer les capacités des collectivités dans la création d'une base de données sur les compétences des migrants de retour, des réfugiés etc.
 - ✓ Responsabiliser les Collectivités Territoriales dans le suivi et l'accompagnement des jeunes porteurs de projets ;
 - ✓ Encourager les migrants avec expertises à recruter/encadrer les jeunes locaux ;
 - ✓ Poursuivre et/ou intégrer la thématique migration dans les PDR et PDC ;
 - ✓ Adapter la méthodologie et les outils d'intégration de la migration dans les PDC et PDR des zones fragiles en prenant en compte le contexte sécuritaire ;

- ✓ Créer des centres incubateurs pour la promotion des filières notamment la pisciculture ;
2. S'agissant de l'axe « protection et assistance aux migrants, aux réfugiés et aux populations d'accueil », il a été recommandé de :
- ✓ Mettre des informations fiables à la disposition des migrants ;
 - ✓ Renforcer le ciblage et la coordination des services de protection ;
 - ✓ Orienter et accompagner les femmes, les enfants migrants et les personnes migrantes en situation d'handicap ;
 - ✓ Assurer un continuum de protection transfrontalière des enfants migrants ;
 - ✓ Accélérer l'adoption du plan d'action national de lutte contre le trafic illicite de migrants 2022-2026 ;
 - ✓ Accélérer l'adoption de la réforme de la loi 2015-036 relative au trafic illicite de migrants ;
 - ✓ Former les acteurs sur les textes régissant la gouvernance de la migration au Niger ;
 - ✓ Former les membres des cadres de concertation sur la paix et sécurité/Coexistence pacifique interne et transfrontalière ;
 - ✓ Mener des activités de sensibilisation sur la coexistence pacifique ;
 - ✓ Initier des activités socio-culturelles ;
 - ✓ Capitaliser les ressources humaines formées dans une base de données ;
 - ✓ Amener la question migratoire au sein des clusters santé, protection, éducation ;
 - ✓ Renforcer les capacités techniques, financières et en ressources humaines des services sociaux ;
 - ✓ Harmoniser les textes nationaux avec les textes communautaires ;
 - ✓ Renforcer les capacités des acteurs ;
 - ✓ Vulgariser les textes communautaires auprès des acteurs d'application et des populations cibles ;
3. Concernant l'axe « Gestion des flux migratoires », il a été recommandé de :
- ✓ Faire un recensement exhaustif des axes de contournement ;
 - ✓ Sensibiliser les populations sur les dangers liés au contournement des axes formels ;
 - ✓ Utiliser des nouvelles technologies de surveillance (drones) ;
 - ✓ Renforcer les patrouilles mixtes et conjointes ;
 - ✓ Améliorer l'accès aux services sociaux de base ;
 - ✓ Améliorer l'accès aux ressources (eaux, hygiène, assainissement) ;

- ✓ Renforcer les discussions entre la CEMAC, la CEDEAO, l'Algérie et la Libye par rapport aux expulsions croissantes, spécifiquement pour la problématique de la frontière algérienne ;
- ✓ Impliquer les PTFs dans la prise en charge des refoulés nigériens et les autres nationalités ;
- ✓ Moderniser le système d'état civil ;
- ✓ Mettre en place une base de données biométriques d'identification des personnes physiques ;
- ✓ Equiper les postes de police frontaliers en logiciel d'enregistrement automatisé ;
- ✓ Signer des accords de coopération transfrontalière ;
- ✓ Former les acteurs sur les textes communautaires liés à la Coopération transfrontalière ;
- ✓ Poursuivre la mise en place et l'exploitation des outils de collecte des données sur la migration ;
- ✓ Finaliser le développement de la base des données informatisée sur la migration ;
- ✓ Poursuivre la finalisation de la plateforme d'échange sur les données statistiques.

3.4 Discussions et échanges

A l'issue de la présentation de la synthèse des recommandations, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Président du Cadre de Concertation sur la Migration a remercié le comité technique pour la pertinence des recommandations ainsi que de la clarté de l'exposé avant d'ouvrir les échanges qui se résument entre autres :

La Coordinatrice du Système des Nations Unies, a quant à elle félicité le Niger pour ses efforts tant au niveau international que national pour une bonne gestion des migrations et particulièrement dans le cadre du mécanisme d'évacuation et de transit (ETM) qui vise à secourir les réfugiés. Elle a également parlé de la question de l'expulsion massive des migrants vers le Niger avant de réitérer leur disponibilité à appuyer le Niger dans le plaidoyer pour le rapatriement des migrants dans la dignité.

Quant à la Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, elle a pour sa part évoqué la problématique de la prise en charge des femmes et des enfants qui sont les premières victimes d'abus durant le parcours migratoire.

Ensuite, le Président du Conseil Régional de Tahoua a surtout mis en exergue les opportunités qu'offre la migration, notamment l'appui au développement local, l'organisation de la diaspora afin qu'elle puisse participer au développement de leurs localités d'origine. Et enfin la prise en compte de la migration dans les outils de planification régionale et locale.

Le Président du Conseil Régional de Dosso a souligné la pertinence des recommandations et les dispositions à prendre afin de fixer les jeunes.

Concernant le Président du Conseil Régional de Tillabéry, il a tout d'abord évoqué la spécificité de chaque région traitant de la question de la migration avant de souligner que sa région dispose d'une forte diaspora qui peut être mobilisée pour contribuer au développement de la région.

Quant au 2^{ème} Vice-président du Conseil Régional de Maradi, il a tenu à souligner que l'insécurité alimentaire est à la base du phénomène migratoire, d'où la nécessité de développer les zones de production pour contenir les mouvements surtout des populations valides.

Le 2^{ème} Vice-président du Conseil Régional d'Agadez a relevé l'insuffisance de la responsabilisation des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des recommandations avant de souligner l'expertise de sa région en matière de gestion de la migration qu'elle peut bien partager avec les autres collectivités.

La représentante de l'ambassade du Royaume Uni au Niger a salué la coopération entre le Niger et le Nigéria dans le cadre de la lutte contre la traite des personnes qui s'est matérialisée avec la signature du protocole d'accord entre la NAPTIP du Nigéria et l'ANLTP/TIM du Niger. Elle a également souligné l'importance du dialogue avec l'Algérie sur les expulsions des migrants vers le Niger.

Reprenant la parole, l'ambassadeur cheffe de la DUE a parlé de la volonté politique du gouvernement dans la gestion du phénomène migratoire et la nécessité de se mettre ensemble pour travailler. Elle a également évoqué l'alignement du CCM et des partenaires techniques et financiers sur la Politique Nationale de la Migration (PNM).

Aux termes des échanges, le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a tenu à informer les participants de la fin de la mission de Mme Denisa-Eléna IONETE au Niger et a souligné que nous sommes rassurés que partout où elle va, elle sera ambassadeur pour le Niger. Il a enfin évoqué le contexte sécuritaire que vit le pays tout en rassurant l'ensemble des PTF que les migrants seront bien considérés et traités dignement. Les recommandations issues de la rencontre feront l'objet de traitement. Le Niger affiche une volonté ferme en la matière. « En ce qui concerne le CCM que j'ai l'honneur de présider, nous allons travailler ensemble pour relever tous ces défis ».

Enfin, il a réitéré ses remerciements aux partenaires au développement du Niger pour les appuis inestimables qu'ils apportent au Gouvernement dans le cadre de la gestion de la migration.

C'est sur ce point que M. HAMADOU ADAMOU Souley, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, Président du Cadre de Concertation sur la Migration a clôturé la réunion.

Le Secrétaire Permanent du Cadre de
Concertation sur la Migration

